

**Immobilière Saint-Christophe s.a.**  
**Monsieur Cl. ABSALON**  
Rue Saint-Christophe, 43  
**B – 1000 BRUXELLES**

N/Réf: GM/KD/BXL-2.1365/s.380class

Bruxelles,

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Van Artevelde, 70-72 - Anciens Etablissements Absalon.

En sa séance du 23 novembre 2005, la Commission royale des Monuments et des Sites a examiné un projet de transformation de l'entrepôt des anciens Etablissements Absalon en logements. Pour rappel, la façade et la toiture avant de l'entrepôt, rue Van Artevelde, ainsi que la totalité des bâtiments sis 41, 43 et 45 rue Saint-Christophe, sont inscrits sur la liste de sauvegarde (arrêté du 02/04/1999).

A l'occasion de la présente demande, la CRMS s'est prononcée défavorablement sur l'intervention qui prévoit, notamment, l'aménagement de plateaux sur la moitié arrière de l'atrium, et qui en dénaturent ainsi complètement le concept spatial. La Commission a rappelé l'intérêt patrimonial des lieux, en particulier celui de l'atrium central. Couvert par une imposante verrière, l'atrium est desservi par un escalier monumental (détruit dans le projet) qui mène à chaque niveau à des coursives (dont les garde-corps sont probablement dus à Victor Horta).

Après examen de plusieurs projets de transformation, la CRMS reste convaincue que la meilleure affectation permettant de préserver l'atrium et ses éléments caractéristiques (verrière, colonnes, galeries et garde-corps) dans un projet de réhabilitation global, serait une affectation de type culturel ou commercial.

Le classement de l'atrium en complément des mesures actuelles de protection des n<sup>os</sup> 70-72 rue Van Artevelde, garantirait non seulement le maintien intégral de cet espace exceptionnel, mais rendrait également possible la modification de l'affectation actuelle (logements), en vertu de la circulaire 08 du PRAS.

En conclusion, la Commission royale des Monuments et des Sites vous encourage à introduire auprès de la Direction des Monuments et des Sites une demande de classement de l'atrium, en raison de son intérêt historique et esthétique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. Ph. Piéreuse et Mme M. Muret).